

Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 14

COMMUNE DE LIÈPVRE (Haut-Rhin)

Délibérations du Conseil Municipal Séance du 17 avril 2009 à 19 heures

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jacquy MOUGINY, Maire, Mesdames Eliane CEBOKLI, Evelyne SCHNEIDER, Messieurs Christophe PANTZER, Jean-Louis KNECHT, Adjoint au maire, Mesdames Claudine EGERMANN, Maud PETITDEMANGE, Messieurs Eric BRUDER, Gérard GASPERMENT, Daniel KAELBEL, Jean-Marc LE CHARTIER, Jean-Paul MINGAT, Michel MOULIÉ et Claude RENTZ, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Mesdames Claudine JACQUES, Dominique DIDIER et Monsieur Didier LEGRAND qui ont respectivement donné procuration à Madame Eliane CEBOKLI et à Messieurs Eric BRUDER et Jacquy MOUGINY.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Bernard DELACÔTE.

Monsieur le Maire salue l'Assemblée. Il remercie les membres du Conseil Municipal d'avoir bien voulu participer à cette réunion de travail. Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il précise ensuite que cette séance a été rendue nécessaire pour accélérer le dépôt, auprès du CROMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale), du dossier d'accueil de jour et de résidences pour personnes âgées à réaliser en collaboration avec l'APA du Haut-Rhin.

Le Conseil ne s'étant prononcé que sur l'accord de principe lors de la séance de commissions réunies du 27 mars dernier, les élus communaux sont appelés maintenant à se déterminer sur leur engagement financier prévisionnel.

Cette décision conditionne la suite de la procédure. Le CROMS doit donner son avis d'ici le 30 juin prochain sur ce projet. Cela permettra de gagner 6 mois dans les délais de réalisation et, par conséquent, en cas d'acceptation du projet, de pouvoir commencer les travaux au plus tôt. Le dossier sera examiné dans un délai de 6 mois à compter de son dépôt, l'avis ne pouvant être prononcé qu'en décembre 2009.

40/2009 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 27 MARS 2009.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2009.

41/2009 ACCUEIL DE JOUR ET RÉSIDENCES SENIORS – APPROBATION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire relate la réunion qui s'est tenue en Mairie de Lèpvre le 8 avril dernier à laquelle participaient, outre lui-même, Mesdames Genevève BAUD, responsable des accueils de jour de l'APA, Eliane CEBOKLI et Evelyne SCHNEIDER, adjointes de la Commune. Les points suivants ont été abordés :

1) Bail emphytéotique.

Les responsables de l'APA ont pris note de l'accord des élus sur le principe de la signature d'un bail emphytéotique appelé à courir sur une période de 40 ans. C'est la solution qui était préconisée par l'APA et souhaitée par les élus. Madame BAUD a, par ailleurs, remis un document explicatif se rapportant aux baux emphytéotiques.

2) Subventions escomptées pour le compte des 2 structures.

Le montant des subventions souhaitées de la part de la commune pour boucler le financement des travaux d'investissement des deux structures est estimé ce jour respectivement à 238 400 € pour l'accueil de jour et à 586 000 € pour la résidence «seniors». En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement de l'accueil de jour, la participation financière annuelle de la commune est évaluée à 15 800 €. Cette estimation est faite sur la base d'une ouverture au démarrage de 3 jours par semaine et non de 5 comme cela pourrait se faire par la suite en fonction de l'évolution de la demande. Madame BAUD a précisé que le service des accueils de jour est particulièrement sensibilisé aux mesures d'économie possibles sur ces charges composées de l'achat des repas, des collations, des produits d'entretien et équipements divers, du loyer, du personnel d'entretien et d'aide au repas, du temps de secrétariat... Monsieur le Maire ajoute que les emplois médicaux sont pris en charge par le Conseil Général. Madame BAUD a ensuite évoqué l'implication habituelle de communautés de communes dans des projets similaires en partant du fait que les accueils de jour, quelle que soit leur implantation, en milieu rural ou urbain, accueillent des personnes issues de la commune siège de l'accueil de jour et de communes environnantes dans une proportion égale à environ 50 %. Monsieur le Maire s'engage à solliciter de la Communauté de Communes du Val d'Argent une aide financière tant pour les travaux d'investissement que pour le fonctionnement de ces structures. La même démarche sera entreprise en direction du Député.

3) Financement de l'étude par l'ADAUHR.

La Commune de Lèpvre a inscrit un crédit de 20 000 € au budget 2009 afin de financer cette étude.

4) Différentes étapes.

Madame BAUD a fait part ensuite des différentes phases du dossier.

- Délibération du Conseil Municipal (17 avril 2009),
- Première réunion préparatoire et chiffrage du projet avec l'ADAUHR,
- Rencontre avec les élus en vue d'élaborer le cahier des charges,
- Cahier des charges soumis au Conseil Municipal pour approbation,

- Validation de la démarche par le Bureau des Associations APALIB, APAMAD,
- Dépôt des projets au CROSMS (juin 2009).

5) Divers.

La Collectivité pourrait en 2009 décider de la constitution d'une provision pour 2010 en ce qui concerne sa participation au financement des deux structures, Cette année sera en partie consacrée à l'appel d'offre d'architectes. Rappelons que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'APA. Le versement des subventions s'échelonnara en fonction de l'avancement des travaux.

Un lien sera créé entre le futur site internet de la Mairie et l'apa.asso.fr afin d'informer régulièrement la population des avancées du projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les participations financières de la collectivité telles que définies ci-dessus étant précisé que les montants évoqués devraient constituer la limite haute du financement par la collectivité. Le plus grand soin sera apporté à la rédaction des conventions à contracter.

42/2009 DIVERS.

1) Assurance multirisque de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'excursion annuelle du 3^{ème} âge du 2 juillet 2008, un participant à cette sortie a été pris d'un malaise et a dû être ramené des urgences de Pontarlier à Lèpvre par ambulance. Les frais de ce transport n'ont pas été remboursés par la CPAM de COLMAR et ont été laissés à la charge de l'intéressé. La Société GROUPAMA ALSACE, auprès de laquelle la Commune a souscrit son contrat multirisques, a été contactée pour une prise en compte de ce sinistre. Notre assureur nous répond que de tels frais ne peuvent être remboursés que dans le cadre d'un contrat assistance. Cette option ne figure pas, à ce jour, dans les garanties souscrites pour la Commune. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, souhaitant éviter le renouvellement de situations semblables préjudiciables aux personnes concernées, le Conseil Municipal donne son accord sur le principe de la souscription d'une assurance couvrant ce risque dans l'avenir.

2) Circulation rue du Chalmont.

Monsieur le Maire a été, à plusieurs reprises, interpellé au sujet de la dangerosité créée par la circulation des véhicules sur la partie haute de la rue du Chalmont. Afin d'y remédier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de la pose d'un panneau "Sens Interdit" au carrefour de la rue du Chalmont avec la rue de St Sylvestre-sur-Lot en vue d'empêcher le sens descendant de la circulation sur cette voie. Le maire est chargé d'étudier la mise en place des panneaux réglementaires.

3) Aménagement de la route de Rombach Le Franc.

Monsieur le Maire signale que l'entreprise chargée de ces travaux a organisé son chantier de façon différente afin de réduire les désagréments dont sont victimes les usagers de cette voie. En effet, la bande de circulation des véhicules est traitée de manière prioritaire par rapport aux parties réservées aux piétons et cyclistes. Madame SCHNEIDER relate l'étroitesse des

trottoirs à hauteur des écoles. Elle s'inquiète pour le passage des landaus. Madame PETITDEMANGE demande que l'on enlève les bacs à fleurs de cet endroit.

4) *Camping Municipal,*

Sur demande du ~~grant~~, le Conseil Municipal, après en avoir ~~délibéré~~ et à l'unanimité moins 1 voix contre, fixe à 3 € (1,50 € jusqu'à ce jour) le prix d'un jeton pour l'utilisation du ~~èche~~ linge.

5) *Ecoles,*

Après en avoir ~~délibéré~~ et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le transfert des cours des écoles maternelle et ~~élé~~mentaire du vendredi 22 mai au mercredi 20 mai 2009.

6) *Cérémonie du 8 mai,*

L'Assemblée maintient sa ~~décision~~ prise le 27 ~~É~~vrier dernier pour maintenir à ~~Lè~~pvre la ~~cé~~rémonie commémorative du 8 mai. Madame CEBOKLI interrogera ~~né~~anmoins le ~~Président~~ de la Société de Musique CÉCILIA de Rombach Le Franc sur la participation effective de ce groupe à cet ~~év~~nement. Monsieur le Maire informera de cette ~~éc~~ision le ~~Président~~ de la Communauté de Communes du Val d'Argent compte tenu du fait qu'une commémoration intercommunale à Aubure est envisagée.

7) *Remerciement,*

Les époux Jean VIGNAULT remercient les élus pour l'arrangement floral qui leur a ~~éc~~offert à l'occasion de leurs noces d'or.

8) *Formation secourisme (PSC1) et défibrillateurs,*

Compte tenu du nombre de personnes inscrites à cette formation, 3 groupes de 8 à 9 personnes seront mis en place. La Croix Rouge dispensera les cours en soirée en mai et ~~dé~~but juin prochains à raison de 4 sessions par groupe.

9) *SEM CLOHR,*

Monsieur MINGAT, ~~dé~~légué de la commune à la SEM CLOHR souhaiterait être consulté au ~~pré~~alable sur le choix des futurs locataires des immeubles de la route de La Vancelle. Le maire se chargera d'en informer le service responsable.

10) *Mise à disposition de matériel pour la fête de Noël du FAHG,*

S'agissant de chaises de la salle polyvalente, cette demande sera transmise au ~~Président~~ de l'Association de Gestion de la Salle Polyvalente.

11) *Association de Gestion de la Salle Polyvalente,*

Monsieur le Maire sollicite de Madame EGERMANN, Trésorière de cette association, qu'elle formule par écrit la demande de versement d'un acompte sur la subvention communale.

La requête émanant d'un organisateur de salons "Antiquités belle Brocante" en vue d'une location de la salle polyvalente sera transmise au Président de l'Association de Gestion de ce bâtiment.

12) Musée du Louvre,

Le maire signale que l'artiste local Gérard COLLIN-THÉBAUT expose ses œuvres au Musée du Louvre et dans la Nef du Grand Palais dans le cadre de "La Force de l'art 02". C'est avec une fierté certaine qu'il fait part aux élus de cet événement tout à fait exceptionnel pour notre village.

13) Conseil des Jeunes,

Monsieur MOULIÉ remercie les membres du Conseil des Jeunes pour les vœux de bon établissement qui lui ont été adressés. Monsieur le Maire ajoute que la réunion de cette Assemblée prévue début de ce mois a été reportée en mai.

14) SMICTOM.

Monsieur BRUDER informe les élus qu'une réunion avec cet organisme est prévue en mairie à la mi-juin. Le remplacement des poubelles pour notre localité est annoncé pour l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

Fait et délibéré en séance à Lèpvre, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Lèpvre, le 18 mai 2009

Le Maire,

Jacquy MOUGINY.

Approbation de la séance du 17 avril 2009

Nom et prénom	Approbation	Procuration
MOUGINY Jacquy		
HESTIN Pierrot		
PANTZER Christophe		
CEBOKLI Eliane		
SCHNEIDER Evelyne		
KNECHT Jean-Louis		
MOUILIÉ Michel		
PETITDEMANGE Maud		
JACQUES Claudine	a donré procuration à Madame Eliane CEBOKLI	
KAELBEL Daniel		
LEGRAND Didier	a donré procuration à Monsieur Jacquy MOUGINY	
DIDIER Dominique	a donré procuration à Monsieur Eric BRUDER	
GASPERMENT Gérard		
LE CHARTIER Jean-Marc		
FEIL Pascal		
GERMANN Claudine		
BRUDER Eric		
MINGAT Jean-Paul		
RENTZ Claude		